

Séance du 25 Septembre 2023

L'An Deux Mille Vingt Trois, le neuf juin à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BATS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUPOUY, Maire

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 19/09/2023

Présents : Jean-Marc DUPOUY, Paula MARTINET, Gaëlle MARTIN, François DEDEBAN, Gérard DUYSCHÉ, Joël VIDOT, Marc DABESCAT

Absent excusé : Karine LESPIAU et Laurent DUMARTIN

Le Conseil a élu pour Secrétaire Monsieur François DEDEBAN

Nombre de Conseillers en exercice : 9

Présents : 7

Votants : 7

Objet : Adhésion au service remplacement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Landes

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, le projet d'adhérer au service remplacement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Landes, afin de pallier aux absences éventuelles des agents, dans l'intérêt du service public

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adhérer au service de remplacement organisé par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale des Landes
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la convention de mise à disposition à intervenir à cet effet
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif de la commune

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau (Villa Noulbos - 50 Cours Lyautey- 64010 PAU Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de l'accomplissement des formalités de publicités requises.

Fait et délibéré les Jour, mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Jean-Marc DUPOUY

le secrétaire de Séance
François DEDEBAN

